



**AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 22 mars 2021
N. réf : 100.101.01.01/sb

Préavis N° 05/2021

<p style="text-align: center;">DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA RÉALISATION DU SENTIER DIDACTIQUE DANS LA FORÊT DES ARSES</p>

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit de CHF 137'000.- pour procéder aux travaux de réalisation du sentier didactique dans la forêt des Arses.

2. HISTORIQUE

Cette forêt située, sur les hauteurs du revers de Rougemont, présente de nombreuses particularités. La production de bois de très haute qualité (résonance et tavillons), son rôle de filtre pour l'eau du village, ses placettes de recherche de l'institut fédéral (WSL) ou encore sa gestion forestière particulièrement fine. Situé sur un ancien éboulement, actuellement recouvert de mousses vertes et de myrtilles, ce lieu semble magique et hors du temps, idéal pour une ballade dans la nature

C'est ainsi que le projet de sentier didactique est né.

Il a vu le jour sous la forme du travail de diplôme de fin d'étude de M. Yolán Aubert, actuel garde forestier du triage de Rossinière, sous le titre « Conception et implantation d'un sentier didactique dans la forêt des Arses à Rougemont ».

La commune, séduite par la création d'un tel sentier, a demandé au concepteur de vous présenter le projet en date du 06 octobre 2020.

Au vu de l'intérêt suscité, cela a confirmé notre volonté de réaliser celui-ci.

Un sentier didactique sur le bois de résonance, sur les tavillons et sur la forêt jardinée contribuerait à informer les gens sur les enjeux liés à la forêt. Tous ces éléments justifient pleinement sa réalisation. Il serait possible de profiter de ce réaménagement pour y inclure le chalet en bois construit à l'occasion du comptoir de 2004 par les filières bois du Pays d'Enhaut et installé actuellement au centre de Rougemont. Ainsi, il retrouverait sa destination d'origine, la forêt, et pourrait idéalement agrémenter le sentier en offrant une possibilité de place de détente avec un abri.

D'autre part, lors de chaque édition du festival du bois qui chante, une visite est organisée par le forestier qui partage son expérience avec le public. En plus de faire le lien entre le bois de l'arbre qui composera ensuite un instrument de musique, cette visite permet de présenter les activités du service forestier. L'intérêt grandissant ainsi que les retours positifs de ces rencontres seront naturellement liés au sentier didactique que chacun sera libre de parcourir au gré de ses envies.

Plus qu'un moyen de communication des forestiers vers la population locale, le sentier didactique de la forêt des Arses serait une offre touristique supplémentaire pour la région du Pays-d'Enhaut.

3. TRAVAUX ENVISAGÉS

Le massif forestier des Arses a une superficie d'environ 5 hectares et concerne quatre propriétaires forestiers. Le sentier se déroulera principalement dans une zone de forêts publiques ce qui facilitera les démarches administratives et d'organisations.

Le choix du tracé du sentier a été défini de manière à ne pas entraver, par la suite, les exploitations.

Le parcours principal consiste en une boucle au cœur de la forêt. L'itinéraire est facilement praticable par le plus grand nombre de personnes et présente un faible dénivelé et une distance modeste. Les enfants peuvent également emprunter ce chemin sous la surveillance d'adultes puisque aucun passage exposé n'existe. Le sentier se veut praticable pour un public le plus large possible, pour cette raison, un accès pour personnes à mobilité réduite est imaginé sur une portion du tracé. Le parcours sera décrit sur un panneau d'information situé au départ du sentier.

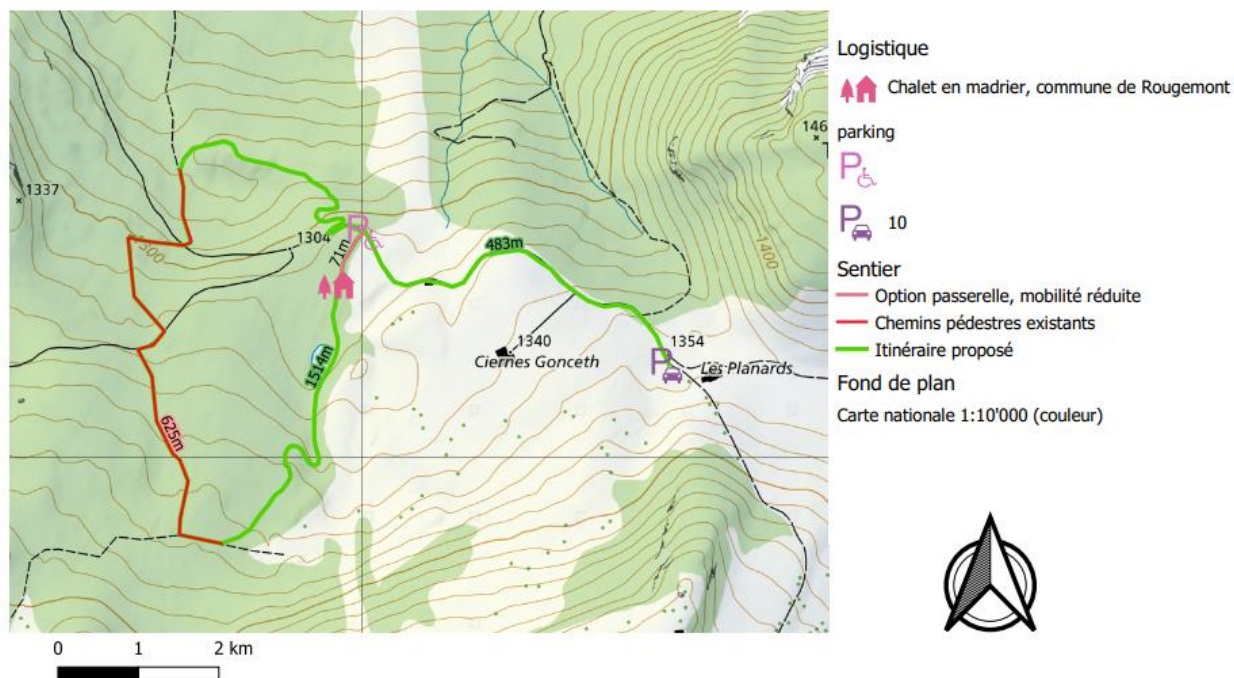
Etant sur une zone S2 de protection des eaux de captages d'intérêt public la construction respectera naturellement les conditions liées à celle-ci.

Des panneaux didactiques et agrémentés de QR code, ainsi que des jeux interactifs seront implantés le long du tracé, ceci afin de captiver l'intérêt des promeneurs.

Sentier didactiques, les Arses - Rougemont

Implantation

13 Août 2019, Yvorne



Afin de privilégier la mobilité douce, les personnes intéressées par ce sentier seront encouragées à s'y rendre depuis le parking de la Videmanette. Des panneaux d'indication seront apposés à cet effet.

Il est également envisagé à l'avenir le développement des sentiers dans notre région

4. COÛTS ET FINANCEMENT

L'estimation des coûts a été calculée en faisant intervenir un maximum d'acteurs locaux. Ces derniers sont issus de différents fournisseurs afin de permettre un calcul le plus précis possible, soit :

Demande de crédit :

Sentier didactique	CHF 48'500.--
Aménagements	
Création de contenu	
Construction et mise en place panneaux	
Espace accueil	CHF 37'000.--
Déplacement du chalet d'accueil	
Accès et aménagement extérieur	
Promotion / Communication	CHF 16'500.--
Balisage sentier depuis Rougemont	
Matériel et actions promo	
Frais d'enquête & suivi de chantier	<u>CHF 16'000.--</u>
Sous-total	CHF 118'000.--
TVA 7,7%	<u>CHF 9'086.--</u>
Coût total des travaux	CHF 127'086.--
Divers, imprévus et arrondi	<u>CHF 9'914.--</u>
Crédit total demandé TTC	<u>CHF 137'000.--</u>

Financement :

Ce projet a fait l'objet de diverses demandes de subvention. Les aides à fonds perdu, tant cantonale (LADE – Loi sur l'appui au développement économique) que régionale (FET – Fonds d'équipement touristique) sont d'ores et déjà assurées.

D'autres organismes soutiennent ce projet, notamment le Groupement Forestier du Pays-d'Enhaut qui mettra à disposition du personnel et du matériel pour la création de ce sentier.

5. CONCLUSIONS

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 27 avril 2021

- Vu** le préavis N° 05/2021
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- **D'autoriser** la Municipalité à entreprendre les divers travaux de réalisation du sentier didactique dans la forêt des Arses.
- **D'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 137'000.-. Le compte N° 9149.11 est ouvert au bilan à cet effet.
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire
- **D'autoriser** pour ce faire la Municipalité à emprunter un montant maximum de CHF 137'000.- auprès de l'établissement bancaire de son choix, dans le cadre du plafond d'endettement voté en début de législature.
- **D'amortir** cet investissement sur une période maximale de 10 ans par le compte 1600.3329 « Amortissement –Sentier des Arses ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 22 mars 2021 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont le 27 avril 2021.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :  Le Secrétaire : 

André Reichenbach Ronick Lenoir



The seal of the Municipality of Rougemont is circular, featuring a central shield with a crown on top. The shield is surrounded by the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'ROUGEMONT' at the bottom. Inside the shield, the words 'LIBERTE' and 'PACIS' are visible. The seal is flanked by two stars.

Déléguée municipale :

- Mme Annie Schwitzguebel